Introduction

Les marchés publics représentent un instrument essentiel de la gestion des finances publiques au Maroc. Ils permettent à l'État, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de satisfaire leurs besoins en matière de travaux, de fournitures et de services nécessaires à la réalisation des politiques publiques. Compte tenu de l'importance des ressources financières mobilisées, leur gestion doit obéir à des règles garantissant l'efficacité de la dépense publique, la transparence des procédures et la protection des deniers publics.

Dans ce contexte, la bonne gouvernance financière constitue une exigence fondamentale pour assurer une utilisation rationnelle des ressources de l'État et renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques. Le décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics s'inscrit dans cette dynamique de modernisation et d'amélioration de la gestion de la commande publique.

Dès lors, **comment les marchés publics contribuent-ils au renforcement de la bonne gouvernance financière au Maroc ?**

Développement

1. Le renforcement de la transparence et de l'égalité de traitement

Les marchés publics contribuent à la bonne gouvernance financière en garantissant la transparence des procédures et l'égalité de traitement entre les concurrents. La publicité des appels à la concurrence, l'accès aux informations et l'application de critères objectifs d'évaluation permettent de limiter les pratiques discriminatoires et le favoritisme.

Cette transparence favorise également la confiance des entreprises dans l'administration et encourage une concurrence saine entre les opérateurs économiques.

2. L'amélioration de l'efficacité de la dépense publique

La bonne gouvernance financière exige que les ressources publiques soient utilisées de manière économique, efficace et efficiente. À ce titre, les marchés publics permettent aux administrations de sélectionner les offres répondant le mieux à leurs besoins, en tenant compte du coût, de la qualité et des délais d'exécution.

Une bonne préparation des marchés, une définition précise des besoins et une estimation réaliste des coûts contribuent à éviter les dépenses inutiles, les surcoûts et le gaspillage des ressources publiques.

3. Le renforcement des mécanismes de contrôle et de responsabilité

Les marchés publics sont soumis à différents mécanismes de contrôle destinés à garantir la régularité des opérations et le respect des engagements contractuels. Ces contrôles concernent notamment la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

La responsabilité des intervenants constitue également un élément important de la gouvernance financière. Chaque acteur doit respecter les règles qui encadrent ses missions afin de prévenir les irrégularités, les conflits d'intérêts et les risques de mauvaise gestion.

4. La lutte contre la corruption et la protection des deniers publics

La transparence des procédures, la traçabilité des opérations et le contrôle de l'utilisation des ressources publiques contribuent à prévenir la corruption et les détournements de fonds.

En renforçant les règles de concurrence et les mécanismes de contrôle, les marchés publics permettent de limiter les risques de favoritisme et de pratiques frauduleuses. Ils participent ainsi à la protection du patrimoine public et à la consolidation de l'intégrité dans la gestion administrative et financière.

5. La modernisation de l'administration et la promotion du développement économique

La dématérialisation des procédures de passation des marchés publics constitue un levier important de modernisation de l'administration marocaine. L'utilisation des plateformes électroniques facilite l'accès à la commande publique, améliore la traçabilité des opérations et réduit certaines contraintes administratives.

Par ailleurs, les marchés publics jouent un rôle économique et social important. Ils soutiennent l'investissement public, favorisent l'activité des entreprises, notamment les PME, contribuent à la création d'emplois et participent au développement des infrastructures et des services publics.

Conclusion

En conclusion, les marchés publics jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la bonne gouvernance financière au Maroc. À travers la transparence, l'égalité de traitement, l'efficacité de la dépense publique, le contrôle et la lutte contre la corruption, ils constituent un instrument essentiel de protection des deniers publics et d'amélioration de la performance de l'administration.

Toutefois, la réussite de cette gouvernance dépend non seulement de l'existence d'un cadre juridique adapté, mais également de son application effective, du renforcement des compétences des gestionnaires publics et de la modernisation des mécanismes de contrôle. Ainsi, les marchés publics ne doivent pas être considérés comme une simple procédure administrative, mais comme un véritable levier de développement économique, social et de confiance entre l'administration et les citoyens.